



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 7 OCTOBRE 2010 à 20 h. 15

Présidence : Mme Helene Pinto
46 membres présents à l'appel.

La Présidente, Mme Helene Pinto, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic G. Muheim, Mesdames les Municipales Ch. Dupertuis et C. Schiesser, Messieurs les Municipaux Ph. Michelet et G. Moser et Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Elle relève la présence de M. GAMBONI pour le service technique.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY et Ph. MODOUX se sont excusés.

La presse n'est pas représentée ce soir.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents : 46 membres
Excusés : 14 membres

Les Conseillères et Conseillers excusés sont : Mmes C. GYGI, C. JUILLERAT, P. SALATHE, A. ZOIA, MM P. BUGNON, J. DAVALLE, G. DE PIERI, H. DUMAS, P. DUMOULIN, D. KUPPER, J.-M. MAYOR, R. METTRAUX, M. OSTERTAG, W. TREPPE.

Le quorum est atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2010

M. M.-E. Favre communique une modification au nom de **M. Treppe**, absent ce soir, concernant la p.4, compte 9281.02, Fonds de réserve St.-Nicolas de Flüe, correspondant à la page 86 du rapport de gestion « qu'une somme de CHF 200'000.-- est prévue pour participer à la rénovation de l'église St.-Nicolas de Flüe. Il espère que cette somme sera suffisante et invite la Municipalité à étudier le dossier de manière critique afin d'éviter des doublons. Il note que les paroisses catholiques de la Sallaz et de Chailly ont fusionné depuis 10 mois et que d'autre part les églises sont de moins en moins fréquentées. Le nombre d'office a d'ailleurs été diminué par deux à la Sallaz.

Il rappelle que lors de la rénovation de l'église catholique de la Sallaz, il y a 3 ans, le coût des travaux a explosé à CHF 3'000'000.-- ».

M. Bolay concernant le point 10 divers et propositions individuelles, le message adressé était que lors de l'assermentation d'un nouveau conseiller, que celui-ci soit présenté brièvement à l'assemblée et non « lors de l'élection d'un nouveau membre à la commission ».

Le procès-verbal **est accepté** avec les modifications à la majorité, moins 1 abstention.

2. Communication du bureau

- 1) **Décès de Mme Megias** : une minute de silence.
- 2) **Passation de pouvoir**
Nous avons procédé à la cérémonie de la passation de pouvoir, qui s'est déroulée pour la partie officielle à l'administration communale. La Présidente informe le conseil que tous les éléments nécessaires lui ont été transmis par le président sortant, M. Marc-Etienne Favre. Elle souhaite donc à ce moment lui adresser, au nom du Conseil communal les remerciements pour les tâches accomplies.
- 3) **En date du 4 septembre 2010 nous avons accueilli une délégation nombreuse de nos chers amis des Diablerets.** La Municipalité, des membres du Conseil communal et des personnes aux services de la commune d'Ormont-Dessus, sont venus nous rendre visite pour admirer la pierre erratique au centre administratif de Belmont.
Nous avons passé une belle journée en leur compagnie, tous nos remerciements à notre Municipalité, aux employés communaux et à M. Marc-Etienne Favre qui en fait que cette journée soit une réussite.

4) 26 septembre votation :

Votation fédéral

Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage obligatoire, LACI)

Résultat : oui : 366, non : 512, taux de participation : 47,51 %

Votation cantonal 1

1) Modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du mandat des autorités communales dans certains cas de fusions de communes)

Résultat : oui : 772, non : 67, taux de participation : 46,54 %

Votation cantonal 2

2) Loi du 16 décembre 2009 sur la juridiction en matière de bail

Résultat : oui : 399, non : 447, taux de participation : 46,70 %

- 5) **30 septembre 2010** : Participation de la Présidente à l'assemblée générale de Lausanne Région au Mont-sur-Lausanne
- 6) **Communications concernant les Elections communales 2011.**
Premier tour : 13 mars 2011
2^e tour : 3 avril 2011
Date limite dépôt de liste : 24 janvier 2011

Plus de détail lors de la prochaine séance.

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexé)

4. Communications de la CCU

La CCU communique qu'elle a été informée et consultée sur 9 objets différents.

1. L'avenir de la Maison Pasche : La Municipalité a choisi un architecte dont la mission est de trouver un concept économiquement viable, soit le plus d'habitants possible dans un gabarit donné.

2. Refuge de Malatète : où là, il s'agit de mettre le plus d'installations possible dans l'enveloppe budgétaire qui a été définie. À relever que toutes les sociétés locales ont donné une réponse positive pour participer financièrement à cette réalisation.
3. Le nouveau giratoire de la Claie-aux-Moines prévu par la commune de Savigny avec un nouveau tronçon de route à travers champ, partiellement en bordure de la forêt du vallon de la Paudèze et rasant la ferme de la Cérèce. La CCU unanime invite la Municipalité à suivre attentivement la signalisation qui sera mise en place afin d'éviter qu'un trafic de transit ne vienne se déverser sur notre commune. Une signalisation idoine est particulièrement importante au carrefour route de la Cérèce/route de la Métraude.
4. Vitesse sur la route de la Métraude qui sera limitée à 60 km/h. Ceci est une première étape dans la perspective de faire cohabiter harmonieusement promeneurs et véhicules.
5. Travaux sur le tronçon de la route cantonale traversant le village, route cantonale portant très mal son nom, puisque les travaux d'entretien sont à la charge de notre commune.

Ainsi, des travaux importants devront être entrepris avant 2014, car vers cette date une partie du trafic de l'autoroute sera déviée à travers le village. Parmi les mesures envisagées pour réguler le trafic, un giratoire au droit du chemin de la Cure.

6. Projet de réfection de la route de la Louche : Le lundi 30 août 2010, la Municipalité a cordialement invité à une séance d'information les habitants du périmètre directement concerné par cet ouvrage. La participation a été importante démontrant l'intérêt soulevé par ce projet. Les questions ont également été nombreuses et parfois même pointues. Grâce à une présentation complète et détaillée, des réponses précises et documentées, le syndic et le municipal des travaux ont su pleinement satisfaire les attentes d'un public qui n'était pourtant pas acquis d'avance.
7. La limite entre la route du Burenos et la route des Chaffeises a dû être déplacée ...Ceci afin que l'adresse des résidents des nouveaux immeubles Burenos-Malavaux corresponde à la route du Burenos et non pas à la route des Chaffeises.
8. Un dossier panneau solaire a été accepté, comme la totalité des dossiers panneau solaire qui ont été soumis à votre CCU depuis le début de cette législature en 2006.
9. L'élaboration du plan général d'affectation (PGA) et plus précisément une série de modifications que la Municipalité propose d'apporter au règlement de la police des constructions. Comment inscrire l'aménagement de notre commune dans le plan directeur cantonal, le projet d'agglomération Lausanne-Morges et le schéma directeur de l'Est lausannois. Comment répondre aux exigences de densification. Comment protéger nos paysages. L'âme et l'authenticité de notre commune.

5. Communications de la CCAR

M. Bartolacelli remercie le Président de Lausanne-Région, notre Syndic M. Gustave Muheim, qui lui a permis de participer le 30 septembre 2010 à l'assemblée générale de Lausanne-Région, qui s'est déroulée au Mont-sur-Lausanne. Cette séance, qui a lieu 2 fois par an, est particulièrement enrichissante et intéressante. La CCAR invite les conseillers à se rendre une fois à une de ces réunions, qui permet de voir les sujets complexes que Lausanne-Région doit traiter au niveau régional, de faire passer des projets au niveau cantonal, voir fédéral.

6. Préavis No 07/2010

Adoption du Règlement relatif à l'autorisation d'exécuter des installations intérieures à gaz

Commission Technique : Mme M. HIRT, Présidente, MM. A. GENAINE et R. SOMMER

M. R. Sommer, membre de la CT fait la lecture du rapport. (Rapport remis par mail aux conseillers). Un amendement concernant les conclusions, est soumis aux conseillers pour inverser les articles 1 "Définitions" et 2 "Principes" du règlement, de modifier l'article 9, alinéa 4, comme suit : Il est de la responsabilité du distributeur d'informer la Municipalité du retrait de l'autorisation d'une autre commune.

La discussion est ouverte.

M. Girard demande quelles seraient les conséquences, si la Coulette peut produire du gaz, de faire passer de la zone agricole à la zone agricole spéciale selon la loi sur l'aménagement du territoire ?

M. Muheim répond en tant que Municipal à l'époque en charge de plan partiel d'affectation pour la place de la compostière, daté de 1992. La zone a été décrétée propre pour recevoir des installations ayant trait à la gestion des déchets compostage. Si demain une installation de biométhanisation se met en place, c'est bien dans le fameux processus de compostage. Dès lors, la zone est aujourd'hui déjà légalisée, il n'y aura pas de modification à apporter au PGA, à moins qu'une extension ne soit nécessaire, ce qui aujourd'hui ne nous a pas été demandé par l'exploitant.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente propose de voter ce préavis en 2 phases :

1^{er} Vote : **Le Conseil accepte l'amendement à l'unanimité, soit :**

Au point 1 des conclusions du préavis de rajouter les point 1.1 et 1.2, comme suit

1.1 D'inverser les articles 1 "Définitions" et 2 "Principes";

1.2 de modifier l'article 9, alinéa 4, comme suit : Il est de la responsabilité du distributeur d'informer la Municipalité du retrait de l'autorisation d'une autre commune.

La Présidente, relit les conclusions du dit préavis No 07/2010 avec l'amendement

Vote : **Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 07/2010, à la majorité, moins 1 abstention.**

M. Muheim prend la parole pour informer les conseillers que dans les annexes, une annexe en gras qui fait partie intégrante du règlement, a été fourni à la commission ad-hoc mais pas aux conseillers. Aussi, celles et ceux qui souhaitent ces annexes, peuvent s'adresser à Mlle Fogoz.

7. Préavis No 08/2010

Abrogation du « Règlement sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles » de 1983 – Adoption du nouveau « Règlement sur la protection des données personnelles »

Commission Technique : M. D. GRAUL, Président, MM. J.-P. CAVIN et R. METTRAUX

M. Graul, Président de la CT, fait la lecture du rapport. (remis par mail aux conseillers)

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la Présidente, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis No 08/2010.

Vote : **Le Conseil accepte les conclusions du préavis N° 08/2010 à la majorité avec 1 avis contraire.**

8. Préavis No 09/2010

Crédit extrabudgétaire pour régulariser les dépenses imputées sur le compte 9170.28 du préavis 12/2006 SIGIP

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes BOUJON et JUILLERAT, MM. HENCHOZ et PASCHE

M. Bolay, Président de la CF, fait lecture du rapport (remis par mail aux conseillers)

La parole n'étant pas demandée, la présidente, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis No 09/2010.

Vote : **Le Conseil accepte les conclusions du préavis N° 09/2010 à l'unanimité.**

9. Election d'un membre à la CCAR

M. Delaplace annonce et recommande la candidature de **Mme C. Gygi**, absente ce soir, présentant son parcours professionnel à l'assemblée qui vote par acclamation.

10. Nomination Commission Gestion 2011 pour examen gestion et compte 2010

M. Monsutti informe l'assemblée que les membres de la commission de gestion se représentent volontiers, à l'exception de M. Ostertag qui ne souhaite pas poursuivre, et propose pour le remplacer **M. J.-P. Chapalay**, qui accepte en se présentant brièvement. L'assemblée vote par acclamations.

La Présidente remercie les candidats.

11. Divers et propositions individuelles

M. Sommer souhaite connaître le bilan de la période de test de 2 à 3 mois sur la route du Signal avec les obstacles.

M. Muheim : Il s'agit de balises à eau et elles ont fait l'objet d'un double essai. Le 1^{er} essai d'une durée d'environ 1 mois par des balises assez proche l'une de l'autre a donné pleine satisfaction. Le 2^e essai, une balise sur deux supprimée, puis retour à la situation ante. La Municipalité a décidé de porter au budget 2011 un certain nombre de piquets amovibles toute l'année, qui dans le cas où un automobiliste roule dessus ne le casse pas. Pour le moment, nous n'avons pas pu faire de comptage de vitesse pendant la période des balises, car il n'y a qu'un appareil pour les 4 communes, et que des campagnes sont également prévues dans les communes voisines.

Des nouvelles seront communiquées à la prochaine séance du Conseil. Un essai avec ces balises a été fait au ch. du Plan. Le retour de quelques habitants a été fait disant que certains roulent trop vite. Quant au ch. du Villars, les bacs à fleurs et les ralentisseurs provisoires ont réglé l'entier du problème de la vitesse. Aussi, un sondage se fait actuellement chez les habitants du ch. du Villars pour connaître leurs avis sur le bruit engendré de la suspension est gênant ou pas sur les coussinets.

Les zones 30km/heure doivent faire l'objet de validation. Un article dans le 24 Heures est paru sur la décision du Tribunal fédéral pour que les zones 30 km/heure ne se limitent pas purement à des quartiers d'habitations, mais aussi sur des routes communales d'un trafic relativement important. Très clairement au Burennoz, cela avait toujours été formellement refusé par les services cantonaux. La décision du TF est une bonne chose ; elle permet au bureau mandaté d'intégrer cet élément dans l'étude pour le réaménagement de la vitesse, respectivement de la voirie, à certains endroits de la route du Burennoz. La Municipalité espère la mise en place d'un régime de 30 km/h pour l'année 2011. Une enquête publique sera nécessaire..

M. Sommer est satisfait de la réponse.

M. Chapalay revient sur l'information de Mme Dupertuis en début de séance concernant les sociétés organisatrices des lotos des 5 et 6 novembre 2010. Cette organisation n'est faite que par les sociétés de musique et de tir, car la société du chant s'est retirée en 2010.

M. Gilliéron vient sur la problématique des tarifs électriques et de la très bonne nouvelle reçue par écrit annonçant une réduction de CHF 10.-- /année, pour une consommation de 4000 KW. Il fait part d'un extrait paru dans le Régional du 22 au 29 sept. 2010 dont il partage l'appréciation pertinente. M. Gilliéron expose les différences sur les coûts de l'électricité, qui comprennent de nombreuses composantes, dont l'énergie proprement dite; l'utilisation du réseau ou l'acheminement régional; ou encore sur le timbre d'acheminement. Tout en poursuivant par le détail sur l'énergie, les taxes, les émoluments cantonaux. Énonce les éléments qui déterminent le montant à payer. M. Gilliéron explique tout ceci sur des constatations et des comparaisons avec la commune voisine, Pully. M. Gilliéron pose trois questions :

1. pourquoi ces différences de prix ?
2. pourquoi une différence de coût pour l'acheminement ?
3. pourquoi une différence de prix entre Belmont et Pully ?

M. Muheim remercie M. Gilliéron et précise que la Municipalité donnera plus de renseignements lors de la prochaine séance, mais souligne que comparaisons n'est pas toujours raison.

M. Genaine désire connaître la fin de l'histoire de la cabane des moutons aux abords de la route au niveau des Chaffeises et Burenoz.

M. Muheim explique que la démolition a été fait sur ordre de la Municipalité et suite à une procédure très longue. Il n'y a pas eu de pression des promoteurs, mais au contraire celle du propriétaire qui a vendu le terrain : la commune. Le souhait de la commune est de faire respecter le plan général d'affectation communal (plan de zone).

M. Genaine est satisfait des réponses rapides et explicites.

M. Bolay rapporte un article paru dans le journal de la Fédération Romande des consommateurs intitulé électricité : la Romande anarchie. « Romande énergie remporte la palme de la mauvaise foi grâce à sa récente campagne de communication sur le prix de la baisse de l'électricité ». **M. Bolay** demande que sont ces CHF 10.-- qu'on nous offre sur une année, par rapport aux immenses bénéfices que fait la Romande énergie.

M. Cavin site de mémoire, suite à un document reçu de la Romande Énergie, qui prévoit l'abonnement mensuel de CHF 10.--, sans changement. Par contre de CHF 10.- à CHF 15.-- pour le réseau double tarif (jour/nuit). Pour quelle raison ? Il ne voit pas la nécessité d'augmenter l'abonnement d'un compteur.

La Présidente souligne que ces questions feront certainement partie du paquet.

M. Muheim indique que la Municipalité répondra aux questions lors de la prochaine séance, mais tient à informer M. Bolay que la Romande Énergie et Romande Énergie Commerce sont deux entités séparées, même s'ils se trouvent dans les mêmes locaux. Romande Énergie Commerce ne tire pas de profit du bénéfice de Romande Énergie.

M. Moret annonce que la fanfare de Belmont à la responsabilité d'organiser du 19 au 22 mai 2011 la Régionale de Musique de Lavaux. Des sociétés du bord du lac Léman jusqu'à Mézières y participeront. Il présente le programme de cette manifestation par journée depuis le 19 jusqu'au 22 mai 2011. Les conseillers qui souhaitent participer à l'animation du village durant ces 4 jours peuvent s'inscrire pour du bénévolat et ainsi par cette aide, recevoir correctement les fanfares des régions. Il remercie d'avance les conseillers au nom de la fanfare de Belmont.

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, la Présidente lève la séance à 21 h. 55.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Helene Pinto

Isabelle Gaillard

Présidente

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au 4 novembre 2010 à 20 h. 15 à la Grande Salle

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des Commissions sont conservés dans un dossier ad hoc